

AFFAIRE N° 3. - Location par la Commune d'un immeuble  
appartenant à Mme JULIEN BOUCRAMANIAN en prix de 12.000 Frs CFA  
NE 533. Terrain

M. PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune a été, sur la demande de la Directrice de l'École de Chantreaux, lueur à compter du 1er Septembre à louer un immeuble situé au Chantreaux, appartenant à Mme BOUCRAMANIAN Julien au prix de 12.000 Frs par mois, pour y installer une école.

Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir valider cette décision qui a été prise immédiatement, compte tenu de la nécessité d'avoir un C.E.C. dans les délais impartis par le Vice-Recteur.

Je vous demande également d'approuver la dépense correspondante qui pourra être imputée sur les dépenses du chapitre 312 - Art. 630 du budget de 1957 " Loyers et charges locatives".

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. BÉDIER. - Quelle est l'importance de ce local ?

M. GALLARD. - Dans cet immeuble, trois et aussi ont été aménagés.

M. BÉDIER. - Je dois ajouter que ce sont des classes provisoires qui ont été agréées par le Vice-Recteur.

M. BÉDIER. - Je trouve assez élevé le coût du loyer.

M. GALLARD. - A mon avis le coût du loyer correspond à la valeur réelle de l'immeuble.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
N. Beau le 19 Mars/56  
P/le Préfet.  
Le Secrétaire Jérome  
Signé: Ph. Kessler